



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.64 – DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	9 NOVEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	16 NOVEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Laurent de LAUNAY
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Delphine FLOIRAT
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		Marc BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2023.64

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par lettre en date du 23 octobre 2023, le cabinet EBC avocats domicilié à Mont Saint Aignan (76) nous a présenté une requête de Madame Sabine TURMO et Monsieur GEOFFRE son concubin, résidant 314 bis Avenue du Général de Gaulle sur la commune.

Cette requête vise à demander à la commune de bien vouloir procéder au déplacement, voire au retrait de la tyrolienne située près de l'aire de jeux dans le parc des 4 Pavillons ainsi qu'au versement d'une indemnité de 10000€ pour les préjudices qu'ils estiment avoir subis.

Dans ce cadre, il convient de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Considérant l'avis favorable de la commission ressources en date du 9 novembre 2023 ;

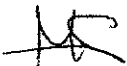
Il est proposé au conseil :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice ;
- **D'AUTORISER** Maître Cazcarra du cabinet HMS Atlantique à représenter les intérêts de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice ;
- **AUTORISE** Maître Cazcarra du cabinet HMS Atlantique à représenter les intérêts de la commune.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE



Fait à Izon, le 16 novembre 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.